

L'an deux mille vingt-trois, le 16 septembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 septembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

8 septembre 2023

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr LIMOGES, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme DELERIS à Mme JOUANNIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mr RICHOUX à Mme MATHIAUD, Mr LEFEBRE à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mme AURAT.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

18 septembre 2023

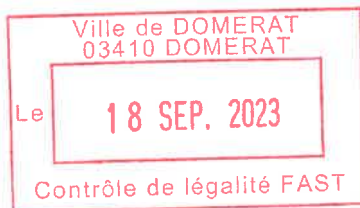
Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 est approuvé
(date de publication : 18 septembre 2023).

OBJET : Aliénation
parcelle à M Mme Michel
et Mme Pla Lenhayse (AV
731 en partie).

L'assemblée est informée que monsieur et madame Michel d'une part et madame Pla Lenhayse d'autre part ont proposé à la ville de Domélat d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AV n° 731, en nature d'espaces verts, située rue Jean Jaurès, derrière leurs habitations respectives.

230916-11

Après réception de l'estimation du service des domaines et du chiffrage du coût du bornage, il est proposé la cession des dites parcelles, aux conditions suivantes :



- Monsieur et madame Michel :
- Parcelle cadastrée AV n° 731 (partie), d'une superficie de 55 m²,
- Prix de vente global : 928 € (neuf cent vingt-huit euros) se décomposant de la façon suivante : 508 € pour le terrain et 420 € pour le bornage,
- Madame Pla Lenhayse :
- Parcelle cadastrée AV n° 731 (partie), d'une superficie de 64 m²,
- Prix de vente global : 1 012 € (mille douze euros) se décomposant de la façon suivante : 592 € pour le terrain et 420 € pour le bornage,

- L'acte notarié sera établi en l'étude de la SCP Quach-Montagné-Baron, notaires à Domérat,
- Il est précisé que tous les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver cette aliénation au profit de M Mme Michel et de Mme Pla Lenhayse conformément aux conditions ci-dessus indiquées, moyennant un prix respectif de 928 € et 1 012 €,
- d'autoriser madame le maire à signer l'acte à intervenir conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et **l'AUTORISE** à signer l'acte à intervenir.



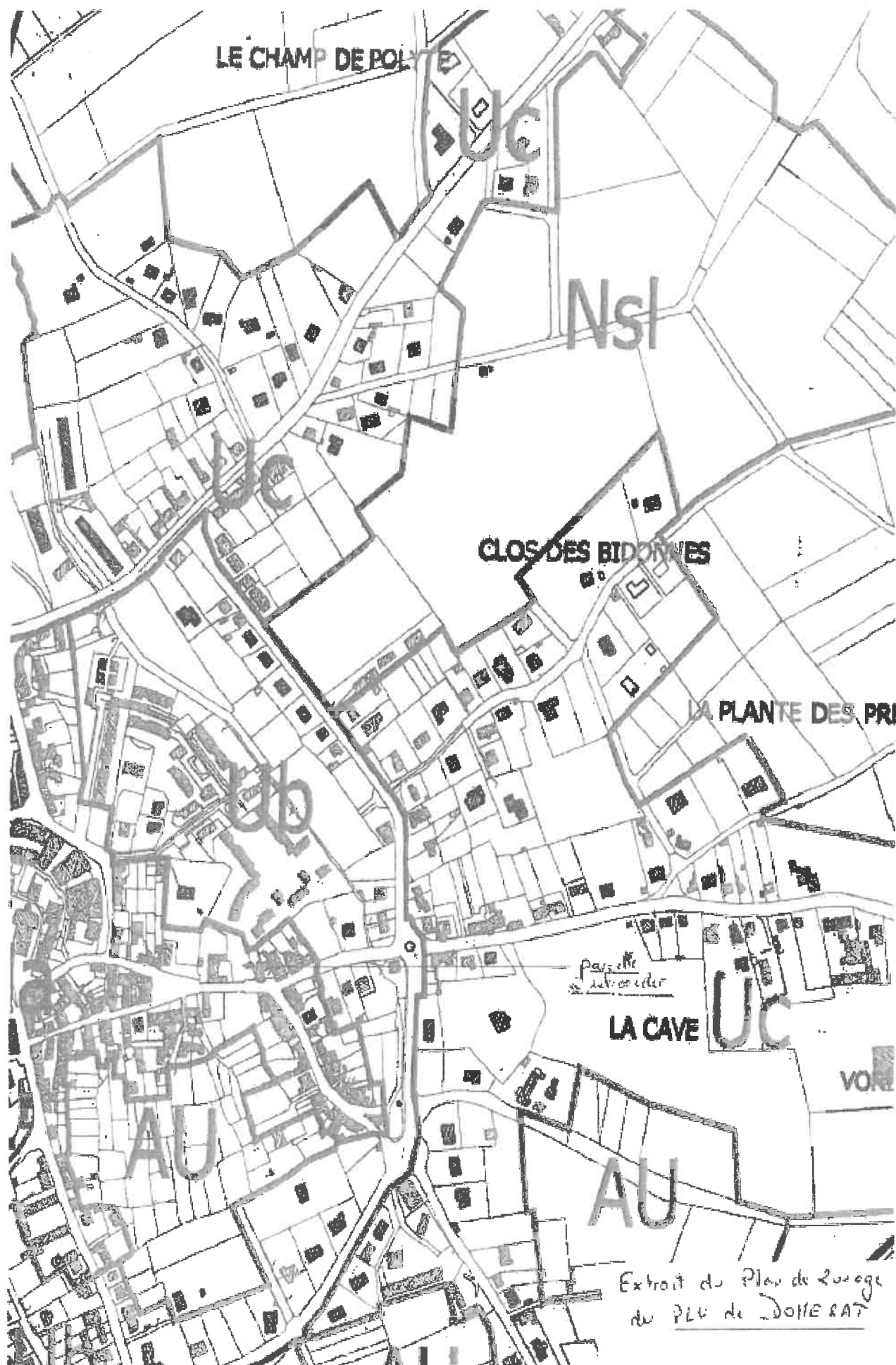
Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.



LE CHAMP DE POL

UC

Nsi

CLOS DES BIDONNES

LA PLANTE DES PRI

*parcelle
secondaire*

LA CAVE

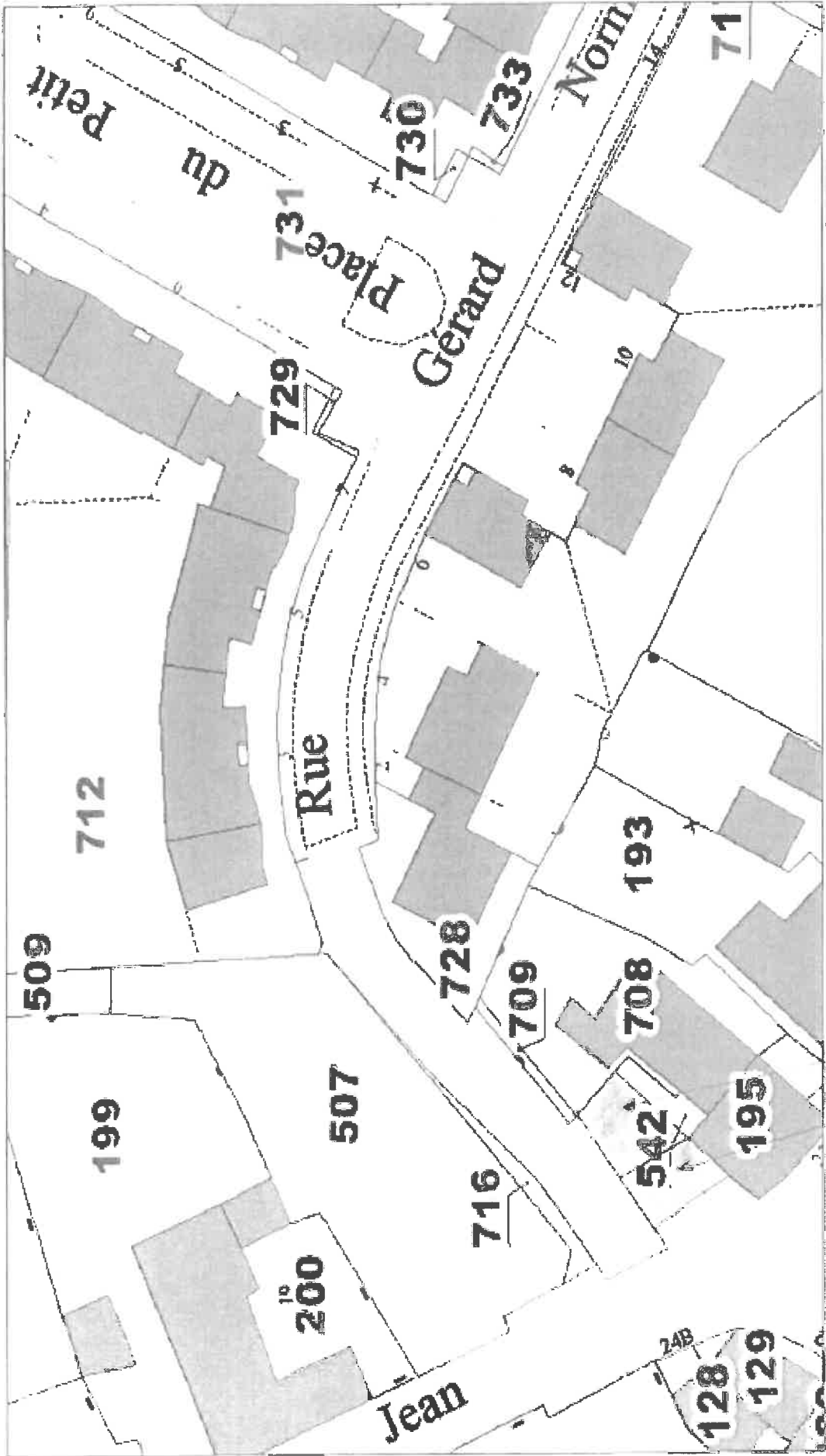
UC

VOR

AU

AU

Extrait du Plan de Zonage
du PLU de DOHESAT



au profit
des divers
propriétaires
des parcelles
AV 195 et
AV 542

projet
de
rénovation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale Des Finances Publiques du
Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

2, rue Gilbert Morel
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Mél. : ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Pauline PHILIPPONNET

téléphone : 06 46 17 08 01

courriel : pauline.philipponnet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 8872678

Réf OSE : 2022-03101-44715

Le 24/06/2022

Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme

à

COMMUNE DE DOMERAT
A L'ATTENTION DE PASCAL FOURNET
7 RUE DE TREIGNAT
03 410 DOMERAT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	JARDIN D'AGRÉMENT
Adresse du bien :	22 Rue Jean Jaurès 03 410 DOMERAT
Département :	ALLIER
Valeur vénale :	1 100 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

- Service consultant : Commune de Domérat
- Affaire suivie par : Pascal FOURNET

2 - DATE

- de consultation : 03/06/2022
- de réception : 03/06/2022
- de visite : absence de visite
- de dossier en état : 20/06/2022- rectification de la parcelle à évaluer

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle communale aux propriétaires riverains.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

- Commune : DOMERAT
- Référence cadastrale : partie de la parcelle AV 731 d'une contenance totale de 2 961 m².
- Description du bien : parcelles d'espaces verts à céder aux propriétaires riverains pour en faire leur jardin :
 - > 64 m² à céder à Mme PLA,
 - > 55 m² à céder à M. et Mme MICHEL.

Le jardin d'agrément a été réalisé par la ville lors d'un aménagement piétonnier entre lotissement et voirie durant les années 1995. Il contient quelques arbustes et du gazon. Cette cession donnera de la valeur aux habitations qui ne possèdent actuellement aucune cour.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : commune de Domérat
- Situation d'occupation : libre

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone Ua : Zone d'habitat dense composée de maisons de ville.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

∅

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale est estimée à 1 100 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Pauline PHILIPPONNET
Inspectrice des Finances Publiques

ARRIVE LE
31 JAN. 2023
VILLE DE DOMÉRAT

Montluçon, le 27 janvier 2023

Mairie de Domérat
7 rue du Treignat
03410 DOMÉRAT

DEVIS n° D23015279

Ref. N° de dossier : 22383

Objet : Division pour cession domaine public / DOMÉRAT Place du Petit Treignat
Rue Jean Jaurès / Propriété cadastrée AV n° 731

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Division parcellaire sans intention de bâtir			
Travaux terrain			
Création des nouvelles lignes divisaires : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place ou relevé des nouvelles limites • Relevé de points de rattachements, et d'éléments complémentaires • Relevé des éléments susceptibles de créer des servitudes 			
Travaux bureaux			
Rédaction du Document Modificatif du Parcellaire Cadastre pour l'omission des nouveaux numéros de parcelles			
Rédaction du plan régulier de division, envoi en signature aux parties			
Frais de secrétariat et gestion administrative (expéditions, copies, etc.).			
Forfaitairement pour la prestation, conformément au schéma annexé	700,00	1	700,00
TOTAL HT			700,00 €
TOTAL TVA - 20,00%			140,00 €
TOTAL TTC			840,00 €

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant l'émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque.

Acompte à verser lors de la commande : 250,00 €

Copia - 25 PIRE I
- 205
SG

RIB : Crédit Agricole - IBAN FR76 1680 6006 2066 0623 5598 135 - swift AGRIFRPP3368

Expert judiciaire - Médiateur - Scanner 3D - Copropriété - Urbanisme - Lottissement - Topographie
4 avenue du Cimetière de l'Est - 03100 Montluçon ■ 22 Allée Alan Turing - 63000 Clermont-Ferrand

tél : 04 70 09 35 58 - e-mail : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr

Altergeo SARL, de Géomètres Experts au capital de 7 000 € - SIREN 513 961 428 00036 RCS Montluçon - APE 7112A - ordre des Géomètres Experts n° 2009E200015